

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190
Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie@saintsilvainbellegarde.fr
Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>
Ouverture : lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00

Procès-verbal Séance du 5 juin 2026 19h00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin , à 19 heures, le conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

La maire informe que M. Boris SONDAGH, conseiller municipal, n'est pas convoqué en application du code électoral du fait de na nationalité.

Présents :

Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN et Laurence PROUST, MM Philippe BOUDARD et Julien PALAYER.

Absents excusés :

Mme Françoise GALLAND DESMICHEL qui a donné pouvoir à M. Julien PALAYER.
Mme Nadège LAURENSEN qui a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.

Absent non excusé :

M. Alexandre BOURDERY

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

Après avoir vérifié que le quorum de 6 membres du Conseil physiquement présents est rempli, Mme Michèle ALOUCHY, Maire, ouvre la séance.

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1000 HABITANTS)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'[instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 19 MAI 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes (assesseurs), il s'agit de M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Laurence PROUST et MM. Philippe BOUDARD et Julien PALAYER.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués – 1^{er} TOUR –

Les candidatures enregistrées :

Mme Michèle ALOUCHY

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 9

- majorité absolue : 6

A obtenu : 9 voix

Mme Michèle ALOUCHY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants – 1^{er} TOUR –

Les candidatures enregistrées :

Mme Delphine PEYNOT, 44 ans

Mme Ingrid GUESTIN, 54 ans

Mme Laurence PROUST, 60 ans

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote uninominal à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 9

- majorité absolue : 6

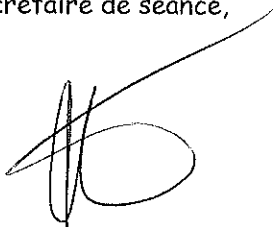
Ont obtenu : Chaque candidate a obtenu 9 voix

Mme Laurence PROUST,
Mme Ingrid GUESTIN ,
Mme Delphine PEYNOT

à la majorité absolue, sont proclamées élues en qualité de déléguées suppléantes pour les élections sénatoriales, l'ordre des candidats étant établi du plus âgé au plus jeune, en vertu du code électoral.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Mme Delphine PEYNOT

La Maire,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected, flowing loops and a final, sharp upward stroke.

Mme Michèle ALOUCHY

